

VI.

LETTRE DE DÉMISSION écrite par CLAUS
au PRÉSIDENT du CONSEIL DE FLANDRE (1)

(Extrait).

« Dans la séance du 26-7-1918, j'ai déposé une motion :

Le Conseil de Flandre :

1^o Prend acte avec satisfaction de la déclaration du Chancelier Comte von HERTLING à la Commission Centrale du Reichstag, d'après laquelle la Belgique et donc la Flandre ne deviendrait la vassale ni des puissances de l'Entente, ni de l'Allemagne.

2^o Exprime l'espoir que, conformément aux promesses faites en août 1914 par le Chancelier von BETHMANN-HOLWEG, l'Allemagne aidera notre pays épuisé à se trouver replacé dans son ancienne prospérité.

« Cette motion était la conséquence des communications faites par moi à la séance, exposant comment le Président de la Commission des Fondés de Pouvoir, le professeur TACK, avait à une réunion privée d'officiers et fonctionnaires allemands, à Anvers, parlé de ZEEBRUGGE comme base pour la flotte allemande, de l'occupation des forts de la Meuse par les troupes allemandes, de l'incorporation de Flamands dans l'armée allemande, à la condition qu'ils puissent également y devenir officiers. Lorsque j'eus communiqué ces faits, ajoutant qu'ils constituaient une trahison vis-à-vis de la Flandre, faite par lâcheté et par stupidité, M. TACK n'a pas démenti avoir prononcé ces paroles, mais a seulement cherché à se disculper en disant qu'il avait expliqué les différents programmes : celui des Unionistes et celui des « Jong Vlamingen ». DE CNEUDT et VAN BERGEN, présidents des « Jong Vlamingen » ont rejeté absolument cette manière de voir.

... Ayant demandé quel groupe du Conseil de Flandre avait dans son programme l'occupation de ZEEBRUGGE et de la Meuse par l'Allemagne, TACK a répondu que c'était l'opinion d'un certain nombre de membres du Conseil...

Il m'a fait plaisir, à la même séance, d'entendre que DE CNEUDT et VAN BERGEN, aient semblé disposés à modifier le programme des « Jong Vlamingen » et d'en supprimer l'adhésion militaire éventuelle aux Puissances Centrales, mais depuis lors, Jong Vlaanderen a envoyé dans le monde entier son programme, et a laissé subsister cette adhésion éventuelle aux Puissances Centrales au point de vue culturel, économique, politique et militaire « (noter que le 25 juillet la *Kölnische Zeitung* écrivait : « Pas d'annexion, pas de germanisation forcée — une Flandre libre et indépendante. »

Ainsi, il y a entre ces annexionnistes et nous un fossé profond.

Ce programme, en effet, aboutit fatalement au programme exposé par TACK et aux idées que les Fondés de Pouvoir VERHEES et BRYS, sous la direction de l'ultra-annexionniste DOMELA ont répandues dans toute l'Allemagne. Le n^o 219 de « Het Vaderland » du 9 août écrit, relatant les paroles de BRYS :

Le peuple flamand aspire à la délivrance et souhaite de tout coeur son annexion à l'Allemagne. Les Flamands sont prêts, s'il le faut, à réaliser, les armes à la main leur indépendance et leur incorporation à l'Allemagne. VERHEES et DOMELA NIEUWENHUIS

(1) Cette lettre fut lue à la séance du Conseil de Flandre du 20 septembre 1918, voir p. 70.

s'associèrent à ces paroles. Ceci se passait à Magdebourg. A une autre réunion à Berlin, le président Général von HUNGER, déclara que Flandre et Allemagne étaient réunies par la confiance en Dieu, dans le Kaiser, en Hindenburg, dans l'armée allemande — et l'historien SCHAEFER pouvait s'écrier à la fin de la séance : « Die Flandernküste muss eine Drohung für England sein, und volle verwertbarkeit für Deutschland haben. » (La côte flamande doit être un rempart contre l'Angleterre et avoir toute sa valeur pour l'Allemagne.)

Pour l'honneur du Conseil, pour la dignité du peuple flamand, j'avais espéré que le Conseil, dans une manifestation spontanée, aurait voté ma motion et aurait désavoué la direction de politique étrangère des Fondés de Pouvoir, celle de TACK en particulier.

Pour diverses raisons... la motion fut ajournée à la séance suivante.

Cette séance qui devait avoir lieu le 1^{er} août fut remise au 16 août. On eut ainsi le temps d'empêcher que ma motion fût prise en considération, c'est ce qui arriva naturellement. La motion de SPINCEMAILLE, proposée le 16 août, eut la préférence sur la mienne déposée depuis trois semaines; elle était ainsi rédigée :

« Le Conseil, vu les résultats insuffisants de la politique des Fondés de Pouvoir, décide que les Fondés de Pouvoir déposeront leur mandat. »

Cette motion qui, d'après les déclarations de M. SPINCEMAILLE ne contenait pas la moindre méfiance à l'adresse des Fondés de Pouvoir, fut votée. MM. BRYNS, VERHEES et TACK restent donc libres de parler comme ils l'ont fait, restent libres de rendre l'activité activiste haïssable dans le monde entier, jusqu'à anéantir le mouvement flamand que nous devons sauver.

... Le Conseil couvre de son bouclier les membres du Conseil qui veulent faire de la Flandre un Etat vassal de l'Allemagne; il fait une dangereuse politique.

... Si le Conseil en arrive à nous lier par des faits ou par des paroles qui, directement ou indirectement, supposent un programme annexionniste,... qui est donc en contradiction avec le programme d'indépendance de notre peuple, alors nous sommes en conscience obligés, liés par notre serment, de lutter par d'autres méthodes pour l'indépendance de la Flandre.

Le Conseil ne nous offre plus de garanties suffisantes.

J'ai donc l'honneur de vous donner ma démission de membre du Conseil de Flandre. »

(s.) CLAUS.

S'ajoutent les signatures de WANNYN, MOMMAERTS, et un 3^e (PICARD ?) (1).

(1) Ce qui n'empêcha pas Mommaerts d'accepter du Gouverneur Général sa nomination comme Chargé d'Affaires !

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16